Procès-verbal
CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 30 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente juin à 20h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Mickaël DEQUIN, Maire de la commune.

Présents : Mesdames BONNEAU Geneviève, LOBEL Nadège, NOURRY Céline, BUDIN Dominique, CABARET Murielle, CHEVREAU-MULLER Cyrielle.
Et Messieurs DEQUIN Mickaël, FERNANDEZ Thierry, BONNEAU Dominique, DINDIN Jean-Marc, COSQUER Armel.

Absent : Monsieur FERARY Kyllian

Absents excusés : Madame PERROTTE Magalie, Messieurs QUEMPER Jean Baptiste et BOCAGE Jacques.

Pouvoirs : Madame PERROTTE Magalie à Madame CABARET Murielle
Monsieur QUEMPER Jean Baptiste à Madame BONNEAU Geneviève
Monsieur BOCAGE Jacques à Monsieur DEQUIN Mickaël

Secrétaire de séance : Mme NOURRY Céline

****

1- Approbation du Procès-verbal du 28 avril 2026 :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de passer au vote.
Procès-Verbal adopté à l'unanimité.

2- Achat du fonds de commerce du bar-restaurant « EL DON PAPA »

La commune de Blaincourt-lès-Précy est propriétaire, depuis le 21/12/2005, des murs et des locaux commerciaux situés 4 rue de la Mairie à Blaincourt-lès-Précy.
Ces locaux sont actuellement occupés par la société EL DON PAPA qui y exploite sous forme de location-gérance un fonds de commerce ayant pour activité un bar-restaurant.
Madame HUBERT Aurélie, propriétaire dudit fonds de commerce, a manifesté son intention de vendre celui-ci car elle rencontre un problème important lié aux nombreux loyers impayés du gérant actuel.

La commune souhaite procéder à l'acquisition de ce fonds de commerce afin de préserver une activité commerciale présentant un intérêt pour le territoire communal (dernier lieu de convivialité, de lien social et d'animation économique).
Monsieur le Maire explique qu'il a rencontré la propriétaire du fonds de commerce à plusieurs reprises afin de négocier un prix de rachat. Il précise que les prétentions financières initiales de cette dernière étaient disproportionnées.

En effet, la valeur d'un fonds de commerce s'appuie sur les bilans comptables des trois derniers exercices.
Or, le bilan 2025 n'a pas pu être fourni, et les résultats des années précédentes s'avéraient peu satisfaisants (sur 6 ans, 3 exploitants différents se sont succédés à la tête du bar-restaurant. Aucun d'entre eux n'est parvenu à stabiliser l'activité ni à s'inscrire dans la pérennité).

Ainsi, ils se sont mis d'accord sur un prix de vente de 40 000 Euros.
L'acquisition sera financée par un emprunt bancaire d'un montant de 40 000 euros, dont les modalités définitives seront négociées au mieux des intérêts de la commune.

Postérieurement à l'acquisition, la commune envisage la mise en location-gérance.
Pour cela, Monsieur le Maire propose de lancer un appel à projet afin de sélectionner un repreneur sérieux et de lui confier l'exploitation du fonds et des murs, avec un cahier des charges adapté pour garantir la pérennité économique de l'activité (loyer adapté, horaires d'ouverture, animations, etc.).

Monsieur le Maire propose au Conseil de passer au vote.
La proposition (acquisition du fonds de commerce, recours à un emprunt bancaire, autorisation donnée au Maire pour solliciter les établissements bancaires, négocier les taux et conditions et signer tous les actes nécessaires à cette acquisition, lancer l'appel à projet) est approuvée à l'unanimité.

3- Demande de subvention pour les aires de jeux auprès du Conseil Départemental

Monsieur le Maire explique avoir rencontré plusieurs commerciaux pour l'achat et l'installation de nouvelles aires de jeux sur la commune qui viendront compléter les jeux existants.
Ces nouvelles structures de jeux présentent un intérêt stratégique, social et d'attractivité pour la commune.
La commune fait le choix d'un aménagement adapté aux besoins des familles et d'une complémentarité en fonction des sites :

- parc du centre bourg : complétion des jeux existants avec un toboggan et un tourniquet qui permettront de diversifier les activités.

- lotissement le Bosquet : installation d'une structure multifonctions composée d'une tour, d'un tunnel et d'un toboggan qui offrira un véritable pôle de loisirs au pied des habitations.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un devis réalisé par l'entreprise PROLUDIC pour un montant total de 19110.45 € HT.
Il précise que ce projet pourra être financé en partie par le Conseil Départemental à hauteur de 35% du montant HT.

Soit

Pour un montant prévisionnel de	**19 110.45 € HT**
Subvention du Département à hauteur de 35%	**6 688.66 € HT**
Autofinancement commune	**12 421.79 € HT**

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition (demande de subvention, autorisation donnée à Mr le Maire de signer tous les documents s'y rapportant).

4- Approbation du nouveau règlement intérieur de la salle polyvalente Paulette ELOY

Le règlement intérieur actuel de la salle polyvalente, datant de 2018, nécessite une mise à jour globale.
Monsieur le Maire explique que l'objectif est d'apporter plus de clarté et de précision pour les utilisateurs, afin de garantir une gestion optimale et sécurisée de l'équipement.

Les modifications et précisions majeures portent sur les points suivants :

*** Évolution tarifaire (week-end et veilles de jours fériés) :** le tarif « week-end » sera désormais appliqué en semaine pour toutes les veilles de jours fériés.
*** Création d'un tarif « extérieurs » en semaine :** un nouveau tarif spécifique « Extérieurs » est créé pour les réservations en semaine afin de privilégier l'accès aux administrés de la commune.
*** Précisions administratives et logistiques :**

- Clarification des démarches et des autorisations administratives requises (ex : débits de boissons, déclarations SACEM…).
- Intégration des dimensions des tables afin de faciliter l'organisation des locataires.

*** Restitution et propreté :** Rappel strict de l'obligation de restituer les locaux avec le ménage intégralement effectué par l'utilisateur.
*** Sécurité Incendie :** Intégration d'un descriptif complet et détaillé des consignes de sécurité incendie, de la présence et de l'utilisation des extincteurs et du défibrillateur.

DEMANDEURS	WEEK-END (ET VEILLE DE JOURS FÉRIÉS)	JOURNÉE (DU LUNDI AU VENDREDI)
Blaincourtois	576.00 €	350.00 €
Extérieurs	1300.00 €	500.00 €
Caution	750.00 €	750.00 €

Monsieur le maire propose au Conseil de passer au vote.
La proposition (nouveau RI, modifications tarifaires) est approuvée à l'unanimité.

5- Adhésion au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la mise en place de prestations sociales pour le personnel de la Mairie de Blaincourt-Lès-Précy.

Cela inclut de :
- mettre en place une Action Sociale en faveur du personnel en adhérant au **CNAS** (à compter du 1er septembre 2026 / adhésion renouvelée annuellement par tacite reconduction),
- verser au **CNAS** une cotisation correspondant au mode de calcul suivant : *Nombre de bénéficiaires actifs indiqué sur les listes x Montant forfaitaire par bénéficiaire actif (environ* 3000 euros*),*
- désigner Madame Geneviève BONNEAU membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu,

- faire procéder à la désignation parmi les membres du personnel bénéficiaire du CNAS d'un délégué agent,
- désigner un correspondant parmi le personnel bénéficiaire du CNAS.

Monsieur le maire propose au Conseil de passer au vote.
La proposition est adoptée à l'unanimité.

6- Désignation des élus siégeant dans la commission intercommunale de la Thelloise (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

ANNULE ET REMPLACE LA PRECEDENTE DELIBERATION N° DB 2026.27

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré
Le Conseil approuve à l'unanimité :

Membre titulaire	**Membre suppléant**
Mickaël DEQUIN	Geneviève BONNEAU

7- Questions diverses :

Mr Fernandez demande pourquoi l'entreprise qui devait venir entretenir le fossé des Gorres n'est pas encore arrivée.
Mr le Maire explique qu'elle est intervenue sur environ 1/3 du parcours (du Caillouet au pont de la rue des Sablons) et a décidé de s'arrêter au vu de l'ampleur de la tâche.
Il faut donc trouver une nouvelle entreprise pour terminer le travail.
Mr le Maire soulève le problème d'incivilité de certains qui utilisent ce fossé des Gorres comme déchetterie.

Mme Budin évoque le problème des buses bouchées qui ne permettent plus l'écoulement des eaux. Ce dernier est pris en compte

Mr Dindin demande si, avec les travaux d'enfouissement des lignes HT, les trottoirs vont être refaits à l'identique.
Mr le Maire répond par l'affirmative et explique que, pour suivre l'avancée de ces travaux, il est prévu une réunion de chantier une fois par semaine entre la mairie et l'entreprise Enedis, qui finance ces travaux.
Mr Bonneau dit qu'il pourra répondre aux questionnements des Blaincourtois sur ce sujet si besoin.

Mme Chevreau-Muller interpelle le Conseil sur le démarchage à domicile de plus en plus fréquents, avec des personnes très insistantes et intrusives.
Mr le Maire rappelle, comme spécifié dans le petit livret distribué aux Blaincourtois, que le démarchage est interdit et qu'un arrêté municipal existe en ce sens.
Ainsi, il ne faut pas hésiter à appeler la police municipale et/ou la mairie si l'on est confronté à cette situation.

Mr Fernandez interroge Mr le Maire sur les travaux de la RD44 initialement prévus pour cet été.
Mr le Maire explique qu'il doit communiquer rapidement aux Blaincourtois à ce sujet. En effet, ces travaux sont reportés à l'année 2027 car ils seront plus importants que prévus. La forte détérioration

de la chaussée entraîne une reconstruction en profondeur avec une technique adaptée et la nécessité de faire des prélèvements et de les analyser avant tout commencement.
Mr le maire lit, à ce sujet, la lettre explicative qu'il a reçue du Directeur Général des Services du conseil départemental.

Plus personne ne désirant prendre la parole, la séance est levée à 22h10.

La parole est donnée aux personnes présentes dans le public.